

Image not found or type unknown



violation de domicile propriétaire

Par **lecannn**, le **15/04/2013** à **10:50**

Bonjour

Hier après midi mon voisin et propriétaire s'est introduit chez nous sans y être invité s'est emparé de notre IPHONE qu'il nous a rendu , il y avait des témoins et nous avons une photo de cette personne chez nous .

Que pouvons nous faire pour nous défendre

Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **15/04/2013** à **11:26**

Bonjour,

La situation que vous décrivez n'est pas très claire, mais si vous avez été victime d'une violation de domicile, vous pouvez toujours déposer plainte.

Par **youris**, le **15/04/2013** à **11:35**

bjr,

pour éviter l'intrusion de votre propriétaire, changer les barilletts de votre serrure, il ne peut pas vous l'interdire.

votre propriétaire n'a pas le droit de pénétrer dans votre logement sans votre autorisation. il ne devrait même avoir les clés.

cdt

Par **janus2fr**, le **15/04/2013** à **11:56**

[citation]il ne devrait même avoir les clés. [/citation]

Bonjour,

Aucune loi n'interdit au propriétaire de conserver un double des clés.

Il a donc tout à fait le droit de le faire.

En revanche, bien entendu, il n'a pas le droit de s'en servir pour entrer sans y être invité par le locataire, sinon c'est une violation de domicile.

Je confirme le conseil de changer les serrures dès que l'on prend possession d'un nouveau logement, car on ne sait jamais combien de clés sont dans la nature ni qui les a (propriétaire, anciens locataires, etc.)